

Le PREMIER MINISTRE : Je m'efforcerais certainement de satisfaire la curiosité quelque peu exigeante de mon honorable ami (M. Clancy). Je crois qu'il en a assez à lire pour une soirée, au moins. Demain, peut-être, après avoir vu l'auditeur général, je pourrai lui dire quand nous pourrions attendre son rapport.

Je propose que la séance soit levée.

M. BORDEN (Halifax) : Avant de lever la séance, je désire simplement dire au très honorable premier ministre, que nous, les membres de la gauche, nous réjouissons de l'effet qu'ont produit les conseils qu'il nous a fallu lui donner, l'année dernière, à lui-même et à ses collègues, alors que nous avons dû attendre ces rapports pendant des semaines, et même pendant des mois, dans certains cas. Il nous fait beaucoup plaisir de voir l'empressement que l'on a mis cette année à déposer la plupart de ces rapports.

M. WALLACE : Sauf que les rapports du ministre des Douanes et du ministre du Commerce, qui sont si nécessaires à la discussion des affaires commerciales du pays, ne sont pas produits, et nous n'avons aucun renseignement relativement au jour où ils le seront. Quand au rapport de l'auditeur général, la loi en exige le dépôt dans un délai de quatorze jours après l'ouverture du parlement. Le gouvernement a violé cette loi d'une manière flagrante à toutes les sessions précédentes. Le gouvernement, je l'espère, comprendra qu'il doit se conformer à la loi tout comme les citoyens de ce pays, et qu'il lui faut obéir à la loi en ce qui a trait au rapport de l'auditeur général.

Le PREMIER MINISTRE : L'honorable député sait tout aussi bien que moi que le gouvernement n'a pas la haute main sur la préparation du rapport de l'auditeur général. Le gouvernement n'est pas responsable du retard apporté à la production de ce rapport.

En ce qui concerne le rapport du ministère des Douanes, la Chambre, j'en suis sûr, apprendra avec regret que la maladie qui sévit au sein de sa famille a obligé l'honorable ministre à s'absenter d'Ottawa ; mais il sera ici demain, je l'espère.

Sur motion du premier ministre, la séance est levée à 5.15 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 12 février 1901.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

Prière.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer et rapporter, avec toute

M. CLANCY.

la diligence possible, les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, le 7 courant, ce dit comité devant se composer de sir Wilfrid Laurier, M. Borden (Halifax), sir Richard Cartwright, l'honorable M. Sutherland et M. Haggart.

La motion est adoptée.

A PROPOS DE CHEMINS DE FER.

M. W. F. MACLEAN (York-est) : Avant l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur une question qui, à mon sens, est d'une importance capitale pour notre pays. Je veux cependant observer les règlements de la Chambre, et c'est dans ce but que je terminerai mes remarques en proposant que la séance soit levée.

M. L'ORATEUR : S je ne me trompe, l'honorable député proposera, à la fin de son discours, une motion d'ajournement ?

M. MACLEAN : Oui, et cela me permettra de parler sur la question que je veux soulever.

M. L'ORATEUR : L'honorable député peut, si nous envisageons la question au point de vue du droit accordé strictement aux membres de cette Chambre, observer les règlements de cette assemblée en faisant cette proposition. Cependant, je profiterai de l'occasion pour signaler à son attention le fait qu'au cours de nos délibérations ordinaires, il aura sans doute, et assez souvent, l'avantage de discuter cette question. Il faut qu'une question soit réellement urgente pour qu'on la présente de cette manière. Dès le commencement de cette session, je désire faire observer aux membres de cette Chambre combien il serait opportun d'inscrire à l'ordre du jour les questions d'une importance ordinaire ; cela nous permettrait d'expédier plus facilement la besogne de la Chambre.

De 1867 à 1896, soit durant une période de près de trente ans, on n'a compté qu'environ vingt-cinq motions d'ajournement, toutes présentées dans le but de soulever une question spéciale dans cette Chambre. Par contre, au cours de la dernière session du parlement, on a présenté pas moins de trente-quatre motions de ce genre. Il suffit de mentionner ce fait pour faire voir combien on s'est départi de la pratique suivie antérieurement. On me permettra peut-être d'exprimer l'opinion qu'on observerait mieux les règles de la Chambre en ne présentant ces motions que lorsqu'il s'agit de questions d'une urgence exceptionnelle.

M. MACLEAN : Même dans ce cas, M. L'Orateur, je crois pouvoir soulever la question que j'ai soumise, parce que, à mon avis, elle est d'une importance exceptionnelle pour le peuple de ce pays. Je veux signaler à la Chambre, à tous mes concitoyens le fait qui semble s'affirmer de plus en plus aux Etats-